

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 63

Artikel: Ce que disent les journaux féministes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que disent les journaux féministes.

On a souvent fait la remarque que la profession de pharmacien n'est pas encombrée. La plupart des commis de nos pharmacies suisses sont des étrangers. Les études et la pratique de la pharmacie sont particulièrement indiquées pour des femmes, et l'Association des Pharmaciens suisses elle-même conseille à celles-ci d'entrer dans cette nouvelle voie. A sa dernière assemblée générale, à Berne, cette Association a exprimé son désir de s'adresser à la direction des gymnases, surtout des gymnases de jeunes filles, pour attirer leur attention sur cette branche qui, à beaucoup d'égards, est préférable à la vocation d'institutrice.

(*Zentralblatt des Schweizer. gemeinnützigen Frauenvereins.*)

A Berlin devait avoir lieu, en septembre, une assemblée publique dans le but de protester contre la position prise par la Commission de révision de la Constitution à l'égard du suffrage féminin. Cette assemblée n'a pas pu se réunir, le commandant de place et le chef de la police de Berlin ne l'ayant pas autorisée. Toutes les organisations féminines politiques, le *Deutscher Reichsverband für Frauenstimmrecht* et les deux partis des femmes socialistes avaient été invités à s'y faire représenter, et comptaient y envoyer une déléguée.

(*Mitteilungen des Deutschen Frauenstimmrechtsbundes.*)

La proposition du Dr Jeanneret, député au Grand Conseil vaudois, d'instituer à Lausanne des maisons closes, rencontrera, paraît-il, au sein de la municipalité lausannoise beaucoup de résistance de la part d'hommes qui, ayant étudié la question à fond, savent parfaitement bien que la réglementation n'a jamais, dans aucun pays, favorisé la diminution des maladies vénériennes, et qu'elle n'a pas non plus enrayé la prostitution libre. Et ces hommes s'opposent au rétablissement des lupanars à Lausanne, non seulement au nom de l'hygiène, mais aussi au nom de la moralité et de la légalité. S'il le faut, la Fédération abolitionniste est disposée à commencer une campagne, afin qu'à l'avenir les fameuses lanternes rouges ne s'allument pas à Lausanne.

(*Bulletin abolitionniste.*)

Le Comité international de Femmes pour une Paix permanente communique ce qui suit :

« Comme il est impossible d'organiser, pour le moment, une réunion internationale de femmes des pays neutres et belligérants, le C. I. F. P. P. a proposé de tenir, à Amsterdam, une séance de déléguées des pays neutres de l'Europe. Le Danemark, la Norvège, la Suède et la Suisse ont répondu favorablement à cette demande. Cette réunion internationale aurait probablement lieu après Noël.

« La Section du Canada a envoyé une centaine de lettres aux membres influents de leur Parlement pour réclamer une loi instituant une cour de justice internationale. Elle a déployé aussi une grande activité pour parler aux femmes de leurs devoirs civiques, car les victoires suffragistes du Canada poussent de nombreuses femmes à s'intéresser à d'importantes questions d'intérêt général.

« Les femmes pacifistes du Danemark s'efforcent de faire comprendre à leurs concitoyennes la responsabilité qui leur incombe de travailler internationalement pour une paix permanente. Elles n'ont pas fondé pour cela une véritable société de la paix, mais ce qu'elles ont baptisé une « Chaîne pacifique », qui enregistre déjà 7000 adhésions.

« Le Comité des Femmes néerlandaises pour une paix permanente communique que les ministres de plusieurs Etats lui ont répondu qu'ils porteraient à la connaissance de leurs gouvernements la résolution adoptée au Congrès national de La Haye des 28 et 29 avril 1917, et qui leur avait été envoyée. Les pays qui y ont répondu sont : la Belgique, la Chine, Cuba, le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Serbie et la Suisse. En outre, le Comité a reçu une lettre du pape.

« La Section des Etats-Unis du C. I. F. P. P. recommande à ses membres, pendant la guerre, trois œuvres patriotiques : 1° Il n'y a pas de travail plus utile que de répandre autour de soi un esprit d'entente et de compréhension nouvelle entre les représentants de points de vue opposés. Bien que nous différions quant aux méthodes à employer, nous avons tous un même désir : l'anéantissement, dans tous les pays, de la mentalité militariste. Nous ne croyons pas que cet esprit puisse davantage être détruit par les armes que l'hérésie par la torture. 2° La guerre compliquera grandement l'existence en

monopolisant tant d'énergies ; il est important de parer à cette pénurie de travailleurs, si l'on veut éviter une augmentation de souffrances, de misères et de crimes. Les immigrés de pays ennemis auront particulièrement besoin de sympathie et de secours intelligents qui ne devront pas leur être refusés. 3° Il faut tendre à la création d'une Ligue des nations, dans le but de substituer la légalité à la force. A moins que n'intervienne un traité de paix équitable, et à moins qu'il ne s'établisse une Fédération des nations ouverte à tous, et une Cour de justice internationale, la paix préparera la voie à une nouvelle guerre. Jamais le Parti pacifiste des femmes n'a eu de tâche aussi urgente à accomplir qu'à cet égard. »

(*Internationale.*)

Depuis la guerre, les femmes du Portugal ont organisé la « Croisade des femmes portugaises », destinée à mobiliser dans le pays tous les cœurs féminins pour la grande œuvre d'assistance et de solidarité nationales. La cause féministe a avancé, dès le début de la guerre, bien plus qu'elle n'aurait pu le faire en quelques dizaines d'années de propagande. Les femmes ont pris position. Elles se sont disciplinées. On compte sur elles. Leur coopération est devenue indispensable aux dirigeants. Ce n'est pas seulement sur le terrain de l'assistance que leur activité s'est affirmée d'une façon admirable ; c'est aussi sur le terrain moral, par l'influence qu'elles exercent et qui sera décisive, sur la conscience de la nation. Riches et pauvres, aristocrates et plébéiennes, elles ont toutes la compréhension de leur devoir, à l'heure tragique que la civilisation traverse. Et la belle œuvre qu'elles poursuivent si vaillamment leur assure, après la guerre, une situation qui deviendra un droit. C'est un pas gigantesque vers leur émancipation politique, économique et morale. Il arrivera au Portugal ce qui arrive en France et en Angleterre. On ne pourra plus dépouiller les femmes des places si bravement et si légalement conquises pendant la guerre, sous peine d'une révolution.

(*L'Action féminine.*)

Le Tribunal de commerce de Francfort-sur-le-Main a admis la plainte d'une ouvrière de brasserie. L'employeur ne se considérait pas comme engagé envers une ouvrière pas son cahier des charges qui ne parle que d'« ouvriers » et d'« hommes ». Le tribunal déclare cependant que le tarif devait être appliqué aux femmes, aussi bien qu'aux hommes.

(*Schweizerische Lehrerinnen-Zeitung.*)

Le roi d'Angleterre a institué deux nouveaux ordres pour reconnaître les services des femmes pendant la guerre. Le premier de ces ordres sera intitulé : « Ordre de l'Empire britannique » ; le second : « Ordre des Compagnons d'honneur ». Tous deux seront accessibles aux deux sexes.

(*Jus Suffragii.*)

A la dernière réunion de la Fédération pour le Suffrage des Irlandaises, le Comité a rédigé une lettre au Home Office, attirant son attention sur la pénurie d'inspectrices dans les fabriques irlandaises. Il y en a une seule pour toute l'Irlande.

(*Jus Suffragii.*)

Les femmes musulmanes de Moscou ont décidé de demander des droits égaux pour les femmes musulmanes, et de travailler à l'abolition de la polygamie.

(*Jus Suffragii.*)

D'après une statistique de la Société pour le Suffrage féminin d'Orebro (Suède), 94 postes furent occupés, dans cette province, par des femmes, pendant l'hiver 1916-1917 : Commission des retraites, 22 femmes ; Assistance publique, 21 ; Ecoles communales, 8 ; Comité d'hospitalisation des enfants, 2 ; Sociétés de tempérance, 3 ; Comité des librairies circulantes, 3 ; Comités de mutualité, 8, etc., etc. La province possède trois conseillères municipales et une femme membre du Conseil communal.

(*Jus Suffragii.*)

La femme japonaise, si longtemps considérée comme une esclave, commence à sortir de son abaissement. Un grand nombre de Japonaises ont déjà profité de l'exception qui a été faite en leur faveur par les facultés de médecine, les seules où elles ont accès à l'enseignement supérieur. On compte à l'heure qu'il est 336 femmes-médecins au Japon, et parmi les 39 candidats qui viennent de passer avec succès les examens médicaux de l'Université de Tokio, il y a 27 femmes. Beaucoup de jeunes filles exercent la profession de dactylographe. On rencontre même des demoiselles de magasin — chose tout à fait inconnue jusqu'ici dans ce pays.

(*The Common Cause.*)

Le parti du suffrage féminin à New-York a atteint maintenant le chiffre de 500.000 membres.

(*The Woman Citizen.*)